CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 10

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2026 - BUDGET PRINCIPAL

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire

Mes chers collègues,

Lors de sa séance du 15 avril 2026, le conseil municipal a voté le budget principal de la commune en équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 67 696 287,29 €. Il convient aujourd'hui de procéder à des modifications et ajustements de crédits.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
équilibrée en dépenses et recettes à 621 297,00 €

Les dépenses supplémentaires : **+ 621 297,00 €**

261014_10

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : **+ 300 000,00 €**

L'analyse de la consommation des crédits nécessite d'abonder ce chapitre à hauteur de + 300 000 € par rapport à la prévision du budget primitif pour les raisons suivantes :

- L'impact de la hausse (+ 3%) du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) se révèle supérieur à la projection initiale (+ 100 000,00 €) ;
- Le taux de vacance sur des postes en Équivalent Temps Plein est inférieur à la prévision, ainsi qu'aux tendances observées sur les exercices précédents, ce qui engendre un coût supérieur sur la ligne dédiée aux rémunérations (+ 200 000,00 €) ;

Les atténuations de produits (chapitre 014) : **+ 65 000,00 €**

La prévision budgétaire de la contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'élève à 340 350,00 €.

La contribution de la commune selon la répartition de droit commun en vigueur a été notifiée à hauteur de 361 047,00 €, mais ce montant sera réévalué lors de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui se réunira en décembre 2026.

Faute de disposer d'une visibilité précise sur le montant définitif de la contribution de la commune, il est proposé d'inscrire une enveloppe complémentaire de +65 000,00 € qui portera le montant de la prévision budgétaire à 405 350,00 €.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : **+ 87 290,00 €**

La contribution au Fonds de Compensation des Charges Transférées **+ 50 000,00 €**

La prévision budgétaire indique une contribution à hauteur de 700 000,00 € calée sur la somme payée en 2025.

Comme pour le FPIC, cette contribution devrait subir une augmentation, mais ne disposant d'aucune visibilité, il est proposé d'inscrire une enveloppe complémentaire de + 50 000,00 €, ce qui portera le montant de la prévision budgétaire à 750 000,00 €.

La subvention d'équilibre versée au budget principal CCAS **+ 37 290,00 €**

La projection sur le niveau de réalisation des dépenses du budget principal du CCAS laisse apparaître une possible insuffisance de crédits qui nécessitera une décision modificative.

Pour couvrir le besoin et assurer l'équilibre de la décision modificative sur le budget principal du CCAS, il convient d'augmenter le montant de la subvention versée par le budget principal commune.

Il est proposé d'inscrire 37 290,00 € de crédits complémentaires et de porter le montant de la subvention d'équilibre versée par la commune de 1 125 148,00 € à 1 162 438,00 €.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) : **+ 28 350,00 €**

Le référentiel M57 auquel la commune est soumise oblige les communes à constituer des provisions afin d'anticiper les risques de non recouvrement de recettes, les litiges ou contentieux.

Pour l'exercice 2026, la provision inscrite au budget primitif s'élève à 21 650,00 €.

Le service de gestion comptable de Vincennes nous indique que la provision devrait être réévaluée à minima à hauteur de 25 208 €.

Dans un contexte où les défaillances de paiements, les litiges ou contentieux sont susceptibles d'être

en augmentation, il est proposé d'inscrire une enveloppe supplémentaire de + 28 350,00 € et de porter le montant de la prévision budgétaire à 50 000,00 €.

Les dotations aux amortissements (chapitre 042) : **+ 140 657,00 €**

Compte tenu des acquisitions réalisées en 2026, de la comptabilisation selon le principe du prorata temporis, et de l'absence de visibilité sur le montant final des dépenses d'investissement qui seront amorties, il est proposé d'inscrire une enveloppe supplémentaire de + 140 657,00 € et de porter le montant de la prévision budgétaire à 3 940 657,00 €.

Budgétairement, l'ajout de ces crédits est neutre puisqu'une somme strictement identique est inscrite en recette d'investissement au chapitre 040.

Les recettes complémentaires : **+ 784 290,00 €**

Les atténuations de charges (chapitre 013) : ***+ 37 290,00 €***

Il s'agit de remboursements sur des trop perçus ou de rabais obtenus dans le cadre de l'exécution de marchés publics.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : **+ 747 000,00 €**

Cette somme correspond au produit enregistré à la suite de la vente, au Territoire Paris Est Marne et Bois, de places de stationnement au parking des canadiens.

Aucun crédit n'avait été budgété sur ce chapitre dans le cadre du budget primitif. Avec cette inscription, il est proposé de porter le montant de la prévision budgétaire à 747 000,00 €.

Les annulations de recettes : **- 162 993,00 €**

Dotations et participations (chapitre 74) : **- 162 993,00 €**

Les montants de la Dotation de Fonctionnement et de la Dotation Nationale de Péréquation qui ont été notifiés sont inférieurs aux prévisions, il est donc proposé de procéder aux ajustements suivants :

- Dotation de Fonctionnement : - 156 506,00 € ;
- Dotation Nationale de Péréquation : - 6 487,00 €.

Le montant de la Dotation de Fonctionnement s'élève à 2 563 494,00 € ;
Le montant de la Dotation Nationale de Péréquation s'élève à : 143 513,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT
équilibrée en dépenses et recettes à 10 000,00 €

Les dépenses supplémentaires : **+ 10 000,00 €**

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) : **+ 10 000,00 €**

L'analyse du rythme de réalisation sur ce chapitre indique une potentielle insuffisance de crédits en lien avec la participation versée à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.

Il est proposé d'abonder la ligne 204182 de + 10 000,00 € et de porter la prévision budgétaire sur le chapitre 204 à 168 420,00 €.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Les recettes supplémentaires : **+ 1 232 000,00 €**

Les subventions d'équipement perçues (chapitre 13) : **+ 1 091 887,00 €**

Depuis le vote du budget, la commune a, soit perçu des sommes non budgétées, soit été destinataire de notifications d'attribution de subventions. Il est donc proposé d'inscrire les montants y afférent comme suit :

Produit des amendes de police au titre de l'année 2025 :	121 577,00 €
Rénovation thermique de la toiture de l'école élémentaire Eugène Voisin :	76 000,00 €
Contrat d'Aménagement Régional pour extension de l'école de musique :	850 000,00 €
Restauration de l'Orgue de l'Église Saint-Charles de Boromée :	46 000,00 €

Les dotations aux amortissement (chapitre 040) : **+ 140 657,00 €**

Il s'agit du pendant de la dépense inscrite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement dans le cadre de la constatation des dotations aux amortissements, et donc d'une opération budgétaire neutre.

Les annulations de recettes : **- 1 222 544 ,00 €**

Les dotations et fonds divers (chapitre 10) : **- 367 866,00 €**

Il est proposé d'ajuster le montant du Fonds de compensation sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), ainsi que le produit attendu de la Taxe d'Aménagement.

La prévision de recette du FCTVA inscrite au budget primitif s'élevait à 1 800 000,00 €, la notification fait état d'un versement à hauteur de 1 567 134,00 €.

La prévision de recette au titre de la Taxe d'Aménagement s'élevait à 200 000,00 €, le montant estimé au regard des sommes perçues représenterait 65 000,00 €.

Il est donc proposé d'effectuer les ajustements suivants :

- FCTVA : - 232 866,00 € ;
- Taxe d'Aménagement : - 135 000,00 €.

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : **- 854 678,00 €**

L'enveloppe prévisionnelle de recours à l'emprunt s'élevait au budget primitif à 7 163 110,23 €.

La commune n'a finalement mobilisé que 6 000 000,00 € auprès de la Société Générale, dans le cadre de sa campagne d'emprunt.

Il est donc proposé de réduire l'enveloppe votée au budget de - 854 678,00 € et ainsi permettre d'équilibrer la décision modificative, plutôt que de recourir à l'inscription de dépenses supplémentaires non justifiées.

En conclusion, la décision modificative est ainsi équilibrée :

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Chapitre 012	300 000,00 €	Chapitre 013	37 290,00 €
Chapitre 014	65 000,00 €	Chapitre 74	- 162 993,00 €
Chapitre 65	87 290,00 €	Chapitre 77	747 000,00 €
Chapitre 68	28 350,00 €		
Chapitre 042	140 657,00 €		
Total	**621 297,00€**	**Total**	**621 297,00 €**

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Chapitre 204	10 000,00 €	Chapitre 10	- 367 866,00 €
		Chapitre 13	1 091 887,00 €
		Chapitre 16	- 854 678,00 €
		Chapitre 040	140 657,00 €
Total	**10 000,00 €**	**Total**	**10 000,00 €**

Principaux textes réglementaires	• Nomenclature comptable M57 ; • Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13 ; • Délibération du conseil municipal n°6 du 15 avril 2026 relative au budget principal – exercice 2026 – vote du budget primitif 2026.
Principaux documents de référence	Projet de décision modificative n°1 au budget primitif pour l'exercice 2026.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 6 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)
Contre	7	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	2	Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article 1er : Adopte, par chapitre, la décision modificative n°1 au budget principal de la commune pour l'exercice 2026, ci annexée, arrêtée en mouvements budgétaires à la somme de :

- En dépenses : 631 297,00 € ;
- En recettes : 631 297,00 € ;

Dont :

- En section de fonctionnement : 621 297,00 €
- En section d'investissement : 10 000,00 €

261014_10

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous les documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : A Joinville-le-Pont le